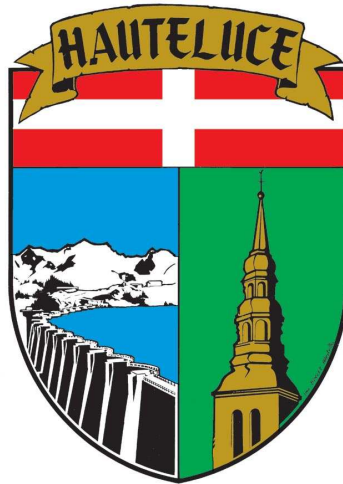


Commune de



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU

SEANCE du 29 AVRIL 2010

Présences au Conseil Municipal

L'an deux mille dix, le 29 AVRIL, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mireille GIORIA, Maire d'HAUTELUCE

Date de la convocation	23 AVRIL 2010
Nombre de conseillers municipaux en exercice	14
Nombre de Conseillers municipaux présents	12

Présences

Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ, Sylvie CAGNARD, Evelyne PROVINSIAL
Messieurs Eric BRAISAZ, Guy BRAISAZ, Patrick CUVEX-COMBAZ, Xavier DESMARETS, Léon GROSSET JANIN,
Franck PICHOL-THIEVEND, Jean-Pierre SPECIA, Alain VIARD.

Absents, Excusés

Monsieur Lionel BOCHET, Absent
Monsieur Joel BRAISAZ excusé, donne pouvoir à Mme Mireille GIORIA

Secrétaire de séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes.
Monsieur FRANCK PICHOL-THIEVEND a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures

Objet

Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} AVRIL 2010.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à

- *APPROUVER le compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} AVRIL 2010*

Adoption

Conseillers présents :	12	Ayant voté pour :	13
Conseillers représentés :	1	Ayant voté contre :	0
		S'étant abstenus :	0

TAXES DE SEJOUR

Madame le Maire rappelle que :

-conformément à la possibilité qu'offre l'article L.5211-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune d'Hauteluce à institué en 1994 la perception de la taxe de séjour sur son territoire ;

- la taxe de séjour est due par toute personne séjournant sur le territoire de la commune, quel que soit la nature du logement à titre onéreux, durant les périodes annuelles ainsi fixées :

entre le 15 juin au 15 septembre d'une part et le 15 décembre au 15 avril d'autre part

Tous les logeurs professionnels ou occasionnels sont soumis à l'obligation de recouvrement et doivent tenir des documents relatifs aux sommes perçues.

Le législateur a prévu un double dispositif en vue de sanctionner des manquements aux règles et formalités de perception (article R.2333-58 du CGCT), au défaut ou retard de versement (article R.2333-69 du CGCT)

Conformément aux dispositions de l'article R 2333-53 du CGCT l'Assemblée Délibérante approuve la procédure de taxation d'office. Dit qu'elle sera mise en application pour toute absence de déclaration ou d'état justificatif, Pour toute déclaration erronée ou insuffisante, après deux relances successives demeurées sans effet.

MISSION EXPERT FONCIER

Madame le Maire rappelle le souhait exprimé par les élus lors de la séance de Conseil Municipal du 1 AVRIL 2010 de faire évaluer les biens fonciers communaux sur lesquels sont assis des ouvrages appartenant à EDF. Le Conseil prend connaissance de la consultation auprès de cabinets d'experts immobiliers.

Le choix se porte sur l'offre du cabinet « FREREAULT EXPERTISE » qui se décompose en deux parties :

- recensement et évaluation des valeurs vénales pour la somme de 3633.80 euros ht
- régularisation des servitudes pour la somme de 900 euros ht

SEML/OPAH

La ville d'Ugine a décidé de créer une Société d'Economie Mixte Locale pour dynamiser la construction, la gestion et l'aménagement de logements sociaux. Cette société sera également en charge des travaux en faveur de l'amélioration énergétique des bâtiments, qu'ils soient publics ou relevant des logements sociaux.

La création d'une SEML nécessitant la constitution d'un capital, la ville d'Ugine investirait un capital à hauteur de 55 à 65%. D'autres actionnaires sont pressentis, tels que les sociétés industrielles, PME et autres entreprises locales, au titre du 1% au logement, ceci aura pour vocation de contribuer au logement des salariés de ces entreprises.

La commune d'Hauteluce, ainsi que les communes avoisinantes, sont sollicitées pour une participation à la constitution du capital.

Après discussion, le Conseil Municipal, soucieux de l'intensification de la désertification rurale, ne souhaite pas apporter sa contribution à la création de cette SEML.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal arrête :

- prolongation des contrats de travail du personnel de la micro-crèche
- renouvellement des trois contrats du personnel de la micro-crèche pour la période d'ouverture estivale du 28 juin au 31 août 2010
- Ecomusée /agence postale : désignation de Virginie Soulas, embauchée à partir du 15 juin pour l'animation, et de Monique PICHOL-THIEVEND en qualité de préposées à l'encaissement des participations aux activités et ventes de produits touristiques, dans le cadre de la régie d'encaissement dont le Régisseur titulaire est Marie-Christine Braisaz
- Création d'un poste de rédacteur et publication de cette création au centre de gestion. La nomination de l'agent ayant été reçue au concours et inscrite sur les listes d'aptitude du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie, sera effective à compter du 1^{er} juin 2010.

L'assemblée est informée de nouvelles dispositions de ministère du travail, compte tenu de l'augmentation exponentielle des personnes en recherche d'emploi.

Les collectivités et établissements publics sont sollicités afin de permettre un retour à l'emploi des jeunes diplômés et des personnes de plus de 45 ans inscrites au pôle emploi. Il s'agit d'accueillir les jeunes diplômés afin de leur permettre d'acquérir une première expérience et les personnes de plus de 45 ans afin d'éviter qu'elles ne se retrouvent rapidement hors circuit professionnel.

Afin d'être efficaces, des dispositions pourront être prise dans ce sens dans la mesure où les tuteurs pressentis dans les différents services disposent eux-mêmes du temps nécessaire à l'accompagnement.

DESAFFECTATION ANCIENNES ECOLES

Conformément aux dispositions législatives, et afin de permettre la mise en ventes des anciennes écoles de hameaux, le Conseil Municipal sollicite auprès du Préfet de la Savoie, la désaffectation des bâtiments « Gite des Pémonts » et de « l'Ecole de Belleville » qui ne sont plus utilisés en qualité d'école depuis plus de trente ans.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, trois ventes de biens sont soumises à l'avis de l'Assemblée afin de statuer sur leur intention d'aliénation

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces ventes.

EQUIPEMENT TOPS ADS

Afin d'optimiser et sécuriser le travail du personnel en charge de l'urbanisme, il serait utile d'acquérir un matériel informatique approprié.

Le cabinet Savoie Informatique Graphisme, en charge de la cartographie et de la numérisation des banques de données communales cadastrales d'Hauteluce, propose un logiciel qui permettrait un lien entre la cartographie et les différentes « couches » présentes dans notre SIG (orthophotoplan -PLU- PIZ – réseaux- bornes de protection contre les incendies – habitat protégé - pistes de ski...)

Le Conseil Municipal approuve la proposition soumise pour la mise en place et formation sur site du logiciel TOPADS dont le coût s'élève à 3218 € ht

TRAVAUX

Rénovation Mairie :

Les travaux doivent être terminés pour le 25 mai. Le mobilier sera immédiatement mis en place.

Une procédure d'appel d'offre sera initiée pour le traitement de la façade (isolation, ravalement)

Ecomusée

Les travaux entrepris par le personnel communal doivent être terminés afin de permettre l'ouverture le 21 juin prochain.

Montée de la Combe

Une rencontre est programmée avec le Conseil Général afin de convenir de la programmation de l'élargissement de la voirie et d'enfouissement des réseaux.

Salle de réunion sous la mairie

Les services techniques sont chargés :

- de la mise en place des réseaux d'adduction d'eau potable et évacuation afin de réaliser un point sanitaires en accès direct à la salle
- de la réalisation d'un accès par rampe depuis le chemin rural du « Rocher » ainsi que du renforcement du mur de soutènement

Chapelles

En prévision de l'ouverture au public pour l'été (avec accompagnement de personnes habilitées) il est nécessaire d'effectuer des travaux d'entretien et nettoyages des Chapelles.

Les menus travaux seront entrepris par les employés communaux.

Un affichage sera effectué afin de solliciter des bénévoles pour le nettoyage des 6 chapelles (Le Praz- Les Prés – St Sauveur- Notre Dame de Belleville- Le Planay – Annuit)

Fleurissement

Les membres de la commission et les services techniques en charge du fleurissement informent des dispositions prises pour le fleurissement 2010, dont le thème sera en rapport avec le 150^e anniversaire du rattachement de la Savoie.

De nouveaux bacs seront mis en place sur les barrières du parking près de l'école. Le blason sera disposé à l'entrée du village sur les tons blanc/Rouge. Les élus adressent un encouragement particulier au personnel en charge du fleurissement, ils ont permis à la commune d'obtenir « une fleur » ainsi que le premier prix du concours montagne 2009.

Zone d'activité du Chozal

Une amélioration de l'éclairage public sera réalisée par l'ajout et le remplacement de lampadaires à basse consommation d'énergie.

Reprise des pluviales

Les réseaux d'eau pluviales depuis le carrefour Mont Blanc jusqu'aux services techniques vont être réalisés et la voirie reprise afin de réaliser un profilage optimal.

Route des COMBES

La portion de route située entre le virage « Alex » et l'accès chalet « Pichol » étant étroite donc dangereuse pour les usagers et pour le service de déneigement, le Conseil décide à l'unanimité de procéder à son élargissement. Mme le Maire contactera les propriétaires riverains concernés.

Table d'orientation

Conformément au souhait de l'assemblée en date du 31 juillet 2009, des devis ont été sollicités pour la mise en place tables d'orientation. Le projet retenu est celui de la Société Empreinte pour :

- une table ronde installée à la Légette pour la somme de 9 357.50€ et
- une table en deux éléments, 360° placées au Col du Joly pour la somme de 17 527.31€.

Les services techniques sont chargés de l'édification des dalles béton.

Une aide du Conseil Général, dans le cadre du FACET est attribuée à hauteur de 5418€

Indicateur de vitesse

Afin de participer à l'amélioration du comportement de la conduite routière, une consultation a été entreprise en vue de la mise en place de deux indicateurs de vitesse. L'offre retenue, de la Sté ALMS Technologies, s'élève à 6 231.16€. Ces indicateurs seront équipés de panneaux solaires afin d'en faciliter l'usage autonome.

Un équipement sera installé à proximité du groupe scolaire et un deuxième dans le village des Prés.

Route de l'Echeru

Un drain devra être réalisé afin de canaliser l'eau à l'amont de l'Echeru. Une évaluation est en cours afin de déterminer les modalités de mise en œuvre.

Accès OPAC

Afin d'améliorer l'accessibilité aux bâtiments l'Ormet A et B le relevage des tampons sera effectué par le personnel des services techniques. Une convention d'utilisation sera soumise à l'OPAC et aux copropriétaires chacun pour la partie les concernant.

Schéma directeur AEP

La Sté Edacere, en charge de la réalisation du schéma directeur de l'adduction en eau potable termine la phase 3 de l'étude. Les élus sont invités le 4 juin à une présentation du projet.

CONNEXION ADSL HAUT DEBIT

De nombreux incidents de connexion sont à déplorer sur l'ensemble du territoire communal.

Compte tenu des besoins croissants de l'ensemble de la population et plus particulièrement de personnes effectuant du télétravail, ces incidents sont fortement préjudiciables.

L'Assemblée demande à Madame le Maire de solliciter le Conseil Général afin d'intervenir auprès des services de communication pour remédier au plus tôt à ces inconvénients.

QUESTIONS DIVERSES

Bibliothèque

L'assemblée prend connaissance du bilan 2009 de l'activité bibliothèque :

Accueil régulier des 2 classes maternelles – partenariat avec Savoie Biblio - 1604 prêts d'ouvrages –

Animations proposées en 2009 : 4 goûters des contes – Lire en fête -

Les élues remercient les bénévoles, au nombre de 6, pour leur disponibilité et leur dévouement.

Eglise

* La DRAC accorde une subvention de 4720 € pour la restauration de l'Abat voix de la Chair à prêcher.

* Une réflexion est en cours pour le remplacement du chauffage de l'église qui, lors de l'audit énergétique des bâtiments communaux s'est avéré un fort consommateur et gaspilleur d'énergie.

* Des devis seront demandés pour la restauration de l'ancien mécanisme de l'horloge qui présente une valeur historique et pourrait être exposé après restauration.

Maintenance Eclairage Public

Madame le Maire rappelle qu'un appel d'offre à été publié pour la maintenance de l'Eclairage public communal.

Deux offres sont parvenues. Elles seront analysées afin de vérifier si elles correspondent bien au cahier des charges

Le Conseil approuve la méthode et charge Madame le Maire de retenir l'offre la mieux disante.

Vente chenillette

Compte tenu que la chenillette anciennement utilisée à damer la piste de fond de l'Infernet n'est plus utilisée, il est proposé de la mettre en vente.

Un affichage sera effectué pour un prix de vente minimum de 3000€

Directive territoriale d'Aménagement

Madame le Maire rappelle la mission qui a été confiée par l'Etat à la région Rhône Alpes afin de conduire à terme la DTA des Alpes du Nord. Elle rappelle les enjeux et invite les élus à se prononcer dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule actuellement au siège de la mairie d'Albertville.

Objet

Opposition au projet de DTA dans sa version initiale

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption ou opposition à la DTA des Alpes du Nord

Opposition

Conseillers présents :	12	Ayant voté pour:	13
Conseillers représentés :	1	Ayant voté contre :	0
S'étant abstenus :	0		

Tre~~s~~or Public

Madame le Maire expose la proposition de la Trésorerie générale pour un engagement partenarial. Elle en expose les contraintes, notamment des délais d'exécution des productions, de circulation de l'information et de mise en place de procédures de dématérialisation ;

Mais également les avantages en termes de service aux usagers, expertise fiscale domaniale et financière, visibilité et facilitation de la vie des ordonnateurs.

Une proposition de mise en place de procédure de prélèvement automatique pour le paiement des titres de recettes sera immédiatement proposée aux administrés. Le coût de la mise en place des TIP sera de 15 centimes par prélèvement, à charge de la collectivité, mais assurera une rapidité de recouvrement des factures d'eau, services de cantine scolaire, crèche, loyers des bâtiments et pâturages communaux.

Objet

Proposition d'adoption d'une convention partenariale à intervenir et mise en place du mode de règlement par prélèvement automatique.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à

- Adopter la signature de convention partenariale
- La mise en place de règlements par prélèvements automatiques

Adoption

Conseillers présents :	12	Ayant voté pour:	13
Conseillers représentés :	1	Ayant voté contre :	0
S'étant abstenus :	0		

AGENDA

- Présentation du Plan Communal de sauvegarde et de l'Audit Energétique Global le 3 mai à 18 heures
- Présentation du Schéma général d'eau potable le 4 juin à 9 heures
- Le Comice Agricole est programmé le 23 mai

Le prochain conseil Municipal est fixé au **28 mai 2010 à 19 heures (salle de la mairie)**

RECUEIL des ARRETES du SERVICE URBANISME

Type de demande	Numéro	Date	Lieu concerné	Bénéficiaire	Avis
DP	073-132-10D5006	09/04/2010	Les Carrets	Jubier Jean Pierre	Accordé
DP	073-132-10D5005	09/04/2010	Le Barrage	EDF	Accordé
PC	073-132-10D3001	12/04/2010	Lousteta	Moto Club Combe de Savoie	Refusé
DP	073-132-10D5007	20/04/2010	Les Combes	Faedda Jean Noel	Accordé
PD	073-132-10D4001	26/04/2010	La Girotte	EDF	Accordé
DP	073-132-10D5005	03/05/2010	L'Echeru	Crevier Gérard	Opposition